

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot**

Dugué (Perrine) - Tome II

Dugué (Perrine), que ses dévots ont appelée « la sainte républicaine, la sainte aux trois couleurs », est née à la Ménagerie en Thorigné, le 10 avril 1777, de Jean D. et de Marie Renard. La famille s'établit ensuite aux Pins-au-Large dans la même paroisse. Perrine avait cinq frères et au moins une sœur. Le père était mort avant 1796. On accusait les Dugué d'avoir fait la chasse aux Vendéens et aux Chouans, après la déroute du Mans. Le 6 germinal an IV, la veuve Dugué vint déclarer à la mairie de Thorigné « que Perrine Dugeu (était) décédée du deux dudit mois (22 mars, mardi saint 1796), dans la grande lande de Chamme, dans le chemin tendant de Thorigné à Sainte-Suzanne. »

Un correspondant, qui était certainement du pays, envoya au *Journal des Campagnes et des Armées*, une relation insérée dans le numéro du 11 thermidor an V (29 juillet 1797), où on lit : « Perrine Dugué fut assassinée l'an dernier, le mardi de la semaine sainte (v. s.), de la manière la plus atroce par trois Chouans qui la rencontrèrent dans les landes de Chammes à une lieue de la petite ville de Sainte-Suzanne, où elle se rendoit sous le prétexte d'une foire, mais en effet pour voir ses frères, républicains très prononcés qui y étoient réfugiés. Cette jeune personne étoit âgée de dix-sept ans (19 ans moins 19 jours), très patriote, fille d'une veuve fermière dans la commune de Thorigné. Toute sa famille a toujours professé le plus pur républicanisme, et, à ce titre, a souffert mille persécutions de la part des Chouans, qui lui enlevèrent l'an dernier une partie de ses bestiaux. » Le narrateur continue : « Depuis sa mort, cette jeune infortunée passe pour faire des miracles, ce qui attire chaque jour et des pays les plus éloignés, sur sa fosse, un concours de monde incroyable, car des témoins oculaires m'ont assuré que dimanche dernier il y avait plus de deux mille personnes. Tous les pèlerins ne manquent pas de laisser quelques offrandes que la sœur de la sainte va recueillir dans un tronc, et quoiqu'elle en distribue une grande partie aux pauvres, je sais qu'elle a déjà ramassé une somme assez considérable ». Les prêtres, ajoute le patriote esprit fort, « ont tonné dans la chaire contre la réalité des faits », ou bien « méditent les moyens de tourner cette aventure à leur profit... Des Chouans sur le fonds desquels cette malheureuse est enterrée, ont déjà cherché à effrayer la multitude et n'ont réussi qu'à recueillir les noms qu'ils méritent, d'assassins des amis de Dieu. Le véritable assassin même, qui demeure dans la commune où repose son corps, sera, je crois, forcé d'abandonner le pays pour n'être plus témoin d'une dévotion qui lui reproche tous les jours l'horreur de son crime. »

Cette version, qui impute aux Chouans le meurtre de Perrine Dugué, est confirmée par l'information que fit sur place M. Gérard en 1844 et surtout par les souvenirs de famille de M. le chanoine Pichon, du Mans. Sa mère est née à Thorigné, à l'époque même de l'événement. Son grand-père était du nombre des fermiers qui se rendaient à Sainte-Suzanne pour la foire du mardi saint. « Ils étaient dans les landes de Blandouet, un peu au-delà du chemin du Mans à Laval, quand se présentèrent à eux trois Chouans qui firent descendre de cheval Perrine Dugué et qui obligèrent les fermiers à retourner chez eux. Ceux-ci connaissaient très bien les trois Chouans. Bien plus, ajoute M. Pichon, plus tard, pendant que mes parents habitaient Vaiges, ma mère m'a montré bien des fois une pauvre maison, sur la route de Vaiges à Laval, où habitait un de ces Chouans qui vivait encore en 1840 ». Par les circonstances dont ils l'entourèrent, les Chouans voulaient, on le voit, donner à la mort de Perrine Dugué le caractère d'une exécution. Ils l'avaient prévenue, assure-t-on, qu'il lui arriverait malheur si elle allait à Sainte-Suzanne pour les dénoncer. Un passage des plaintes qui circulèrent bientôt sur cet

événement tragique, explique le retard mis à la sépulture de la victime par la crainte des meurtriers. « Trois bourreaux sont là qui s'opposent », lit-on dans l'une ; « Son cruel empêche de l'enterrer », dit un autre texte. Le meurtrier étant ainsi désigné, aussi bien dans les chansons populaires que dans le récit du correspondant bien informé du journal contemporain, on s'étonne qu'aucune poursuite n'ait eu lieu.

Une seconde version, bien moins appuyée de témoignages sérieux, se forma de bonne heure, accusant les soldats de la république du meurtre de Perrine Dugué. « Elle avoit deux frères, lit-on dans un rapport au ministre de la police, daté du 25 septembre 1797, qui pour se soustraire à l'infâme réquisition avoient été obligés d'abandonner leur famille et de se réfugier dans les bois ». Perrine, en leur portant à manger, « rencontra trois soldats de la république qui la violèrent, après qu'elle se fût bien défendue, comme de raison ; ensuite, ils la coupèrent en morceaux ... Depuis six mois que les bons prêtres commencent à se montrer, ils ont découvert ce trésor inappréciable pour tout chrétien qui a la foi. Ces bons prêtres ont déterré le cadavre par une inspiration divine et ils l'ont aisément reconnu à la facilité avec laquelle tous les morceaux rapprochés les uns des autres se sont rejoints. » Ce témoin, on le voit, n'est pas moins ironique que celui qui mettait le crime sur le compte des Chouans. Une gravure sur bois, œuvre de Godard, d'Alençon, représente Perrine sabrée par un hussard ; elle est antérieure à la construction de la chapelle (1797), puisque son tombeau, de fantaisie d'ailleurs, est dans un coin de l'image. Les complaints sont d'accord avec cette version au moins pour la circonstance du viol.

La dévotion à la prétendue sainte surgit dès le jour de sa sépulture, mais ne survécut guère au rétablissement du culte. La femme qui l'ensevelit se prétendit guérie d'une grave maladie. Six mois après, on venait par milliers l'invoquer ; on enlevait la terre pour l'emporter, on la pétrissait avec la cire des cierges pour des frictions sur les membres malades ; on se couchait sur la fosse ; la foule passait souvent la nuit sur la lande, car les auberges, les granges du voisinage ne suffisaient point pour loger tant de pèlerins venus de vingt lieues à la ronde. On priait, les chanteurs forains chantaient et débitaient les complaints. Le peuple trouvait dans cette piété dévoyée, à laquelle du moins il n'était pas mis d'entraves, une satisfaction à son goût pour le surnaturel. Du Mans, un particulier vint faire une cabane pour y vendre des vivres. Les gens apportaient aussi des provisions. On ne signale pas d'immixtion du clergé réfractaire ou constitutionnel dans ces manifestations. La chapelle fut construite vers la fin de 1797, par la famille Dugué, qui avait acquis le terrain. C'est une construction vulgaire. L'autel seul, avec un petit retable, a quelque style. Le corps de Perrine y fut transféré. Mais la paix religieuse se faisait graduellement. Le culte catholique retrouvant une demi-liberté, le culte apocryphe se trouva délaissé peu à peu. Même au moment de sa plus grande faveur populaire, la dévotion à la « sainte républicaine » était réprouvée par les catholiques éclairés, comme en témoigne la lettre d'une paroissienne de Vallon à son ancien curé, déporté en Espagne (23 juillet 1797). C'est, lit-on dans cette missive, « le patriotisme » qui a mis Perrine au nombre des saints, et ses dévots sont « des têtes bien mal montées ».

La chapelle est encore debout, mais sert de grange. On peut lire sur le marchepied de l'autel cette inscription : *Ici es entaisré le corps de citoyenne Perrine Dugué, de la commune de Thorignay, décédé le 22 mars 1796, v. s., âgé de dix-sept ans. Requiescat in pace.* La chapelle, par suite d'une rectification de limites est maintenant sur la commune de Saint-Jean-sur-Erve. M. de la Sicottière a réimprimé les trois complaints. M. Fleury, imprimeur à Mamers, possède le bois gravé par Godard ; il en a été fait un tirage dans la *Revue du Maine* (t. XXXV, p. 308), et dans la *Province du Maine* (t. VI, p. 238).

Reg. par. et Ét. civil de Thorigné. — Ét. civil de Blandouet, 28 vendémiaire an VI. — Arch. de la M. L. 54. — *Journal des Campagnes et des Armées*, n° 501. — L. de la Sicottière, *Perrine Dugué*, dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, 1893, 1894, et précédemment à l'art. Sainte-Suzanne, dans le

Maine et l'Anjou du baron de Wismes. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IX, p. 256. — Lepelletier, *Hist. complète de la prov. du Maine*, t. II, p. 830. — Gérault, *Mém. eccl. sur le district d'Évron*, p. 171. — Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, p. 301. — Chanoine Pichon, notes mss.